

Exemple de calendrier pour l'année scolaire 2020-2021

| | | Scrutin vendredi 9 octobre 2020 | Scrutin samedi 10 octobre 2020 |
|--|---|---|---|
| Réunion des responsables de listes | Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire | Entre le 2 et le 16 septembre 2020 | |
| Établissement de la liste électorale | Vingt jours avant le scrutin | Vendredi 18 septembre 2020 minuit | Samedi 19 septembre 2020 minuit |
| Dépôt des candidatures | Dix jours francs avant le scrutin | Lundi 28 septembre 2020 minuit | Mardi 29 septembre 2020 minuit |
| Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté | Huit jours francs avant le scrutin | Mercredi 30 septembre 2020 minuit | Jeudi 1 ^{er} octobre 2020 minuit |
| Remise ou envoi du matériel de vote aux parents | Six jours avant le scrutin | Vendredi 2 octobre 2020 minuit | Samedi 3 octobre 2020 minuit |

3. Tirage au sort dans le premier degré ou nouvelles élections dans le second degré

Dans le cas particulier où une liste a droit à un nombre de sièges supérieur au nombre de candidats qu'elle a présentés, les sièges demeurés vacants sont pourvus par :

| | |
|---|---|
| Tirage au sort dans le 1^{er} degré | Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats, le tirage au sort est effectué par le directeur d'école. |
| Nouvelles élections dans le 2nd degré | Élections intervenant dans les mêmes conditions que les élections initiales et dans un délai n'excédant pas quinze jours. |